

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce huitième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf à dix-huit heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Guy Dumoulin, Amélie Landry et Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Anne Bernier, assistante-greffière.

CV-2019-04-98

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Demande au Gouvernement du Québec concernant la réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur 311 sud »

« Gestion du capital humain

Congédiement d'un membre du personnel
Document d'aide à la décision GCH-2019-064 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-99

Période de questions

Environ six personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émettent des commentaires.

CV-2019-05-00

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-01

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18 et 25 juin 2018

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18 et 25 juin 2019 est déposé.

CV-2019-05-02

Adoption de la *Politique sur la santé et la sécurité au travail*

[Document d'aide à la décision GCH-2019-060](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter la *Politique sur la santé et sécurité au travail* s'appliquant à l'ensemble des membres du personnel de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2019-060, et ce, en remplacement de la version précédente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-03

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'urbanisme et du Bureau de projets

[Document d'aide à la décision GCH-2019-051](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'urbanisme et du Bureau de projets, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-051.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-04

Dépôt du rapport annuel 2018 du vérificateur général

Le rapport annuel du vérificateur général prévu à l'article 107.13 de la *Loi sur*

les cités et villes constatant les résultats de sa vérification, est déposé.

CV-2019-05-05

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019

[Document d'aide à la décision GRE-2019-187](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-05-06

Félicitations et remerciements aux élèves de l'école Marcelle-Mallet

[Document d'aide à la décision ENV-2019-020](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De féliciter et de remercier les élèves de l'école Marcelle-Mallet pour souligner leur geste en environnement du 14 mai 2019, soit le nettoyage du parc des Chutes-de-la-Chaudière, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-07

Entente de partenariat à intervenir avec les Municipalités régionales de comté de la Nouvelle-Beauce, de Bellechasse, de Beauce-Sartigan, de l'Islet, de Montmagny, de Lotbinière, des Etchemins, des Appalaches et de Robert-Cliche concernant l'élaboration conjointe d'un projet de plan régional des milieux humides et hydriques et demande d'un crédit additionnel

[Document d'aide à la décision ENV-2019-018](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De conclure l'entente de partenariat à intervenir avec les Municipalités régionales de comté de la Nouvelle-Beauce, de Bellechasse, de Beauce-Sartigan, de l'Islet, de Montmagny, de Lotbinière, des Etchemins, des Appalaches et de Robert-Cliche concernant l'élaboration conjointe d'un projet de plan régional des milieux humides et hydriques, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2019-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accorder un crédit additionnel au montant de la subvention reçue aux postes budgétaires indiqués à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-08

Convention à intervenir avec la Fédération Canadienne des municipalités concernant le versement d'une aide financière relative au projet d'évaluation du potentiel d'exploitation de l'aquifère de la rivière Pénin et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision ENV-2019-021](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De conclure la convention à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités concernant le versement d'une aide financière relative au projet d'évaluation du potentiel d'exploitation de l'aquifère de la rivière Pénin, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2019-021, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Conditionnellement à la signature de cette convention, d'autoriser les crédits additionnels au montant maximal de 156 300 \$ aux postes de revenus et de dépenses indiqués à cette fiche de prise de décision, pour assumer les dépenses relatives aux coûts de réalisation de ce projet, ce montant correspondant à l'aide financière maximale à recevoir du *Programme de municipalités pour l'innovation climatique* de la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-09

Promesse bilatérale de vente et d'achat à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches relative à l'acquisition du lot 5 604 229 du cadastre du Québec (rue Vincent-Chagnon, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-043](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'autoriser monsieur Jean Paquet, directeur des Infrastructures, à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches concernant l'acquisition du lot 5 604 229 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-043, au prix de 400 000 \$, plus taxes applicables, sans la garantie légale et aux autres conditions prévues à cette promesse, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-10

Approbation du Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100, rue Saint-Omer, Lévis, de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2019-007-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'approuver le Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100 Saint-Omer, Lévis, de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2019-007-R-1.

D'accepter le mandat confié par cette société de procéder aux appels d'offres requis pour l'exécution des travaux d'infrastructures électriques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-11

Approbation du Règlement numéro 134-3 modifiant le règlement 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2019-008](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'approuver le Règlement numéro 134-3 modifiant le règlement 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis afin de permettre la mise en vente du nouveau *Laissez-passer universitaire* et accorder une tarification préférentielle à tous les étudiants inscrits à temps plein, quel que soit leur âge, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2019-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-12

Ententes intermunicipales de traitement des appels 9-1-1, répartition des appels de nature policière et des appels de nature incendie à intervenir avec la Ville de Bromont

[Document d'aide à la décision POL-911-2019-002-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De demander, conformément à l'article 70 de la *Loi sur la police*, l'approbation requise du ministre de la Sécurité publique, afin de conclure les ententes, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision

POL-911-2019-002-R-1.

Sous réserve de l’approbation nécessaire à cette fin, en vertu de la *Loi sur la police*, de conclure l’entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Bromont, concernant la fourniture de la répartition des appels de nature policière, telle qu’elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De conclure les ententes relatives aux traitements des appels d’urgence 9-1-1 et au traitement des appels de nature incendie, à intervenir avec la Ville de Bromont, telles qu’elles sont annexées à cette fiche de prise de décision, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-05-13

Ententes intermunicipales de traitement des appels 9-1-1 et répartition des appels de nature incendie à intervenir avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

[Document d’aide à la décision POL-911-2019-008](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure les ententes intermunicipales de traitement des appels 9-1-1 et répartition des appels de nature incendie à intervenir avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, telles qu’elles sont annexées à la fiche de prise de décision POL-911-2019-008, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-05-14

Aide financière à La maison du bingo de Lévis

[Document d’aide à la décision DVC-2019-004](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D’accorder un support à la promotion des événements organisés par La maison du bingo de Lévis par le biais des canaux de communication de la Ville et des membres du personnel de la Ville concernés.

D’accorder une aide financière de 15 000 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-05-15

Reconnaissance des organismes

[Document d'aide à la décision DVC-2019-005](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De reconnaître l'organisme suivant à titre d'organisme affinitaire :

- Société de réadaptation et d'intégration communautaire.

De procéder à la résiliation de la reconnaissance de la Ville des organismes suivants :

- Le club rotary de Lévis;
- CPE La salopette inc.;
- Créateurs de paix;
- Centre coopératif de la petite enfance la chifonnelle;
- Loisirs de Bienville inc.;
- L'œuvre des loisirs de Christ-Roi, Lévis, inc.;
- Association radio expérimentale du sud de Québec A.R.E.S.;
- Centre de la petite enfance du bois joli inc.;
- Centre de la petite enfance la chat-maille;
- Centre de la petite enfance montessori de St-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-16

Avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-012](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accorder les crédits additionnels de 50 000 \$ aux postes de dépenses indiqués à cette fiche de prise de décision, afin de réaliser les projets assujettis à l'avenant pour les années 2019 et 2020, ce montant correspondant au montant additionnel de 50 000 \$ de la subvention provenant de de ministère, au poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-17

Demande de crédits additionnels et revenus de commandites additionnels pour l'événement *Quai de la relève - Surface 2019*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-014](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder les crédits additionnels de 16 662 \$ au poste indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-014 pour la réalisation de la production de l'événement *Quai de la relève - Surface 2019*, ce montant correspondant aux revenus additionnels des commandites, au poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-18

Avenant au protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs concernant l'aménagement sur un terrain de cette commission scolaire d'une surface de revêtement artificiel pour la pratique de différents sports dont le soccer, le football et le rugby

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2019-008](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

En vertu du premier alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*, d'adopter le Règlement décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2019-008. Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection de la surface synthétique du terrain de soccer et football à l'école secondaire Les Etchemins, propriété de la Commission scolaire des navigateurs, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 1 379 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

De conclure l'avenant au protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs concernant l'aménagement, sur un terrain de cette commission scolaire, d'une surface de revêtement artificiel pour la pratique de différents sports dont le soccer, le football et le rugby, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur de ce règlement d'emprunt prévoyant le financement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-19

Crédits additionnels pour le paiement du matériel durable

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les crédits additionnels de 3 874 \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-007, pour le paiement du matériel durable, ce montant correspond à la subvention de 3 874 \$ provenant du *Programme d'assistance financière pour les initiatives locales et régionales* de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches, au poste budgétaire indiqué à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-20

Aide financière au Tournoi de hockey atome de Lévis
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-008](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder au Tournoi de hockey atome de Lévis l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-008, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-21

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés et affectation du produit sur cession d'actif
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-009](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

✓ RV-2010-09-25	340 730 \$
✓ RV-2013-12-28	7 900 \$

D'affecter l'excédent affecté – cession d'actif relié au règlement d'emprunt suivant, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le produit de cession d'actif, lors de son refinancement :

✓ RV-2006-05-28	65 000 \$
-----------------	-----------

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-22

Affectation d'une somme provenant de la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision FIN-2019-017](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'affecter au budget de fonctionnement un montant de 500 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à procéder, sur approbation préalable du directeur général, aux virements de fonds requis aux bénéfices des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, afin de couvrir les dépenses relatives au traitement de réclamations en matière de responsabilité civile extracontractuelle ou pour toute autre dépense afférente à des litiges de toute nature impliquant la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-23

Vente d'une partie du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à Les boîtes RC inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2019-002](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'accepter l'offre d'achat de Les boîtes RC inc. d'une partie du lot 6 310 465 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-002, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les boîtes RC inc., d'affecter un montant de 124 406,05 \$ à la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie du lot 6 310 465 de ce cadastre n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-24

Entente à intervenir avec Desjardins Entreprises-Lévis-Lotbinière-Bellechasse concernant la gestion du Fonds Desjardins entreprises et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DEV-2019-063](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De conclure l'entente à intervenir avec Desjardins Entreprises-Lévis-Lotbinière-Bellechasse concernant la gestion du *Fonds Desjardins entreprises*, telle qu'annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-063, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et d'autoriser les crédits additionnels aux postes de revenus et de dépenses liés à ce fonds, et ce, dès le versement de nouveaux fonds, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-25

Acquisition par expropriation du lot 5 631 921 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent
[Document d'aide à la décision DEV-2019-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel une partie du lot 5 631 921 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 647,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-009, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

De financer la dépense relative à cette acquisition et les frais afférents au montant maximal de 86 700 \$, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-26

Acquisition par expropriation des lots 5 613 481 et 5 061 875 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent
[Document d'aide à la décision DEV-2019-022](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel le lot 5 061 875 du cadastre du Québec, d'une superficie de 133 658,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-022, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel le lot 5 613 481 de ce cadastre, d'une superficie de 14 223,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

De financer la dépense relative à ces acquisitions et les frais afférents au montant maximal de 1 551 500\$, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-27

Demande de financement à Développement économique Canada pour le projet de Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2019-106](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'autoriser le directeur de la Direction du développement économique et de la promotion à présenter une demande de financement à Développement économique Canada pour le projet de *Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-28

Aide financière à un organisme de la communauté pour opérer la billetterie de la grande roue au Quai Paquet

[Document d'aide à la décision DEV-2019-096](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'accorder une aide financière équivalente au maximum à 25 % des revenus excédentaires (bénéfices après le paiement de toutes les dépenses) du projet de Grande roue, planifié en septembre 2019 au Quai Paquet, qui pourraient être engendrés par la vente des tours de manège, à l'organisme qui sera choisi parmi ceux identifiés à la fiche DEV-2019-096 pour opérer la billetterie de la grande roue en 2019, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-29

Dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du Programme d'appui à la réalisation de plans et devis pour le développement des zones industrialo-portuaires
[Document d'aide à la décision DEV-2019-105](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion et, en son absence, le coordonnateur de la Direction du développement économique et de la promotion, à présenter une demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du *Programme d'appui à la réalisation de plans et devis pour le développement des zones industrialo-portuaires*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-30

Acquisition des lots 5 871 550 et 5 871 554 du cadastre du Québec, (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de ces lots
[Document d'aide à la décision BP-2019-017](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter la promesse de vente des lots 5 871 550 et 5 871 554 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2019-017, les frais de cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-31

Attribution du contrat pour la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information
[Document d'aide à la décision APP-2019-076](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information (appel d'offres 2019-55-35), pour une durée de deux années à M3P services conseils, qualifié au 1^{er} rang du répertoire 1, pour

une dépense estimée à 325 000 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-32

Cession du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'égout en fonte, en plastique, en polyéthylène et de membranes

[Document d'aide à la décision APP-2019-094](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'autoriser la cession du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'égout en fonte, en plastique, en polyéthylène et de membranes (appel d'offres 2017-50-06), attribué par la résolution CV-2017-03-12 le 27 mars 2019, à Réal Huot inc., à Les produits municipaux (QC), division de Corix.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-33

Attribution du contrat pour la réalisation de travaux pour le réaménagement de l'avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision APP-2019-083](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour la réalisation de travaux pour le réaménagement de l'avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome), (appel d'offres 2019-50-50), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 570 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-34

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-36 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2019-170](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-36 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2019-170.

Ce règlement a pour objet de permettre au président du comité exécutif d'autoriser un membre du conseil de la Ville à signer des contrats à sa place et

de permettre au comité exécutif de déléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations.

CV-2019-05-35

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-066.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues du Bassin, Charles-Édouard et des Halles.

CV-2019-05-36

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-38 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-38 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-066.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur le chemin Saint-Roch.

CV-2019-05-37

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-39 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-39 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-066.

Ce règlement a pour objet d'abolir deux dispositions concernant le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Déziel.

CV-2019-05-38

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-40 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-40 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-071.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Lauréat-Vallière, Ernest-Talbot, Saint-Omer, du Débarcadère et Charles-Rodrigue.

CV-2019-05-39

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-41 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-41 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-071.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la rue Jacques-Ferron.

CV-2019-05-40

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-42 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-42 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-071.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie du chemin du Fleuve.

CV-2019-05-41

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-43 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-43 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-071.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement de manière alternative dans le stationnement municipal situé à l'intersection du chemin du Fleuve et de la rue Saint-Jacques.

CV-2019-05-42

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-44 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-44 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-071.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue de l'École.

CV-2019-05-43

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-45 décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2019-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-45 décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2019-008.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection de la surface synthétique du terrain de soccer et football à l'école secondaire Les Etchemins, propriété de la Commission scolaire des navigateurs, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 1 379 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2019-05-44

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) et retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-133](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-133.

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) dans la zone H1132 et de prévoir les normes applicables à cet usage;
- d'interdire l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132.

CV-2019-05-45

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) et retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-133](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-133.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-46

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du plan de zonage dans le secteur du Camping La relâche, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-136](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans

changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-17.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-47

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-146](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-18.

La modification apportée au Projet de règlement par le Second projet de règlement consiste au retrait de l'article 2 du Projet de règlement concernant le calcul de la hauteur minimale en étage d'un bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-48

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-147](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-19.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-49

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-148](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-20.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-50

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-149](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-21.

La modification apportée au Projet de règlement par le Second projet de règlement consiste au remplacement de « P80 » par « P800 » dans une note à la grille des spécifications de la zone M2564.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-51

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C209 dans la zone C0950 près de l'intersection de la route Lagueux et de la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-150](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-23.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-52

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-151](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-24.

La modification apportée au Projet de règlement par le Second projet de règlement consiste au retrait du paragraphe 9 de l'article 5 du Projet de règlement visant la suppression d'une note relative aux usages Habitations à la grille des spécifications de la zone M2188.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-53

Adoption du Règlement RV-2019-19-34 modifiant le Règlement RV-2016-16-23 sur les compteurs d'eau

[Document d'aide à la décision GEN-2019-072](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-34 modifiant le Règlement RV-2016-16-23 sur les compteurs d'eau a pour objet de modifier la procédure de remplacement et la modification d'un compteur d'eau déjà installé dans un immeuble qui n'est pas compatible avec les équipements de lecture à distance utilisés par la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2019-19-34 modifiant le Règlement RV-2016-16-23 sur les compteurs d'eau.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-54

Adoption du Règlement RV-2019-19-35 modifiant le Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-010-R-1](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement

RV-2019-19-35 modifiant le Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de modifier et d'ajouter la tarification pour la location de piscines, dont notamment celle relative au complexe aquatique multifonctionnel et de mettre à jour certains tarifs dont l'indexation est applicable en 2019 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'adopter le Règlement RV-2019-19-35 modifiant le Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-55

Adoption du Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification d'une marge de recul latérale minimale, zone M0904, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-135](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de porter de 5 à 3 mètres une marge de recul latérale minimale dans la zone M0904, et ce, pour tous les usages autorisés ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-56

Adoption du Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (cours d'eau et autres modifications)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-138](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement a pour objet :

- de modifier la carte 9 afin de :

- ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau près de la rue Bizet au nord de la rue Gounod dans le secteur de Lévis;
- ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au nord de la rue des Moissons et au sud de la voie ferrée, dans le secteur de Lévis;
- ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville ;
- de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin d'ajouter un secteur commercial présentement situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » dans l'aire d'affectation « Artère commerciale » adjacente;
- de modifier la carte 24 afin de :
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau près de la rue Bizet au nord de la rue Gounod dans le secteur de Lévis;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au nord de la rue des Moissons et au sud de la voie ferrée, dans le secteur de Lévis;
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- modifier la carte 24.4 afin de :
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'adopter le Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-57

Adoption du Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-145](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir les zones M2563, M2567, H2569 et H2571 à même une partie des zones H2569, H2571 et H2572 et M2563 et d'assujettir la zone M2566 au Chapitre IX.I « Dispositions particulières à certaines zones des pôles structurants et des noyaux de proximité de type 1 » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-58

Adoption du Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (permettre les pieux vissés comme fondation de maisons mobiles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-152](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction a pour objet de permettre que les fondations d'une maison mobile soient constituées de pieux vissés ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-22.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-59

Demande au Gouvernement du Québec concernant la réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur 311 sud

ATTENDU que la Ville a investi plus de 17 000 000 \$ dans la construction d'un viaduc reliant la rue de Bernières et la rue Saint-Denis afin d'améliorer la fluidité dans le secteur Saint-Rédempteur;

ATTENDU que la Ville entend investir 14 000 000 \$ à compter de 2020 dans le réaménagement de la rue de Bernières au cours des trois prochaines années;

ATTENDU qu'une congestion importante est prévue sur la rue de Bernières pour accéder à l'autoroute 20 si aucune intervention du Gouvernement du Québec n'est effectuée à l'échangeur 311;

ATTENDU que les accès autoroutiers relèvent du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la Ville aura investi une somme importante dans ce secteur pour l'amélioration de la fluidité de la circulation;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De demander au Gouvernement du Québec d'entreprendre rapidement la réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur 311 sud, et ce, en assumant l'entièreté des coûts.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-60

Congédiement d'un membre du personnel [Document d'aide à la décision GCH-2019-064](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De mettre fin au lien d'emploi du membre du personnel de la Ville indiqué à la fiche de prise de décision GCH-2019-064, en date de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-61

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-05-62

Félicitations à monsieur Jean-Christophe Masson

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le lévisien monsieur Jean-Christophe Masson pour avoir été repêché par l’organisation des Blue Jays de Toronto à titre de voltigeur, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-05-63

Félicitations à monsieur Jimmy Pelletier

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur Jimmy Pelletier, ancien athlète paralympique, pour avoir traversé le Canada en vélo à main pour collecter des fonds pour venir en aide aux personnes avec un trouble du spectre de l’autisme, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-05-64

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

À 20 heures 03, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière
